

que l'exposition était ouverte, nous avons senti que les professions industrielles s'anoblissaient et n'avaient plus rien à envier aux professions dites libérales. A l'avenir l'industrie aura son palais et ses collections, et lorsque nous parlons d'industrie, nous comprenons dans ce mot l'agriculture spécialement, car l'industrie nationale, dont il est ici question, comprend, on le sait, les industries agricole d'abord, puis manufacturière et commerciale.

Jusqu'à ce jour, l'industrie agricole semble avoir été secondaire dans les collections exposées au palais d'industrie, espérons qu'il n'en sera pas de même pour les collections permanentes qui se préparent. La Chambre d'Agriculture, en prenant sous sa direction le département agricole de l'exposition industrielle, a voulu établir ses droits imprescriptibles sur tout ce qui regarde les instruments aratoires, tel que le veut la loi. Elle a voulu aussi, par cet acte, établir nettement devant le public la part d'influence qu'elle se réserve dans l'établissement des collections du palais d'industrie pour tout ce qui regarde le département agricole.

L'exposition du palais d'industrie de Montréal offrait un petit nombre d'instruments de chaque espèce, mais tous d'une excellente construction généralement. Les produits des champs étaient également en petit nombre, mais de très bonne qualité. Nous avons dû accompagner le jury dans sa visite, et nous avons été chargé de faire rapport. Nous pouvons dire de suite que l'exposition était peu nombreuse, mais satisfaisante, tous nos bons instruments étaient là, et le Haut-Canada a très peu contribué pour sa part.

Le jury, sous la présidence de M. Yule, membre de la Chambre d'Agriculture, se composait de MM. Bourassa, M. P. P.; Hébert, M. P. P.; Fleck, manufacturier d'instruments aratoires.

Préparation du sol.—Charrues.—Les charrues se divisaient en 2 sections, charrues en fer, charrues en bois. Le jury a dû suivre cette distinction, bien qu'il n'en reconnût pas l'utilité. Les pièces travaillantes sont les seules qui puissent modifier le travail de l'instrument, mais non pas les pièces d'assemblage ou de direction. C'est absolument comme si, pour juger de la coupe de plusieurs haches, on adoptait deux sections, la première, comprenant les haches avec manches de frêne, la seconde, avec manches de bouleau. Le poids, dit-on, donne de la stabilité aux charrues de fer. C'est un pauvre moyen de donner cette qualité aux charrues, que d'augmenter ainsi la traction par un poids additionnel.

Les charrues en fer étaient au nombre de 3, et le résultat a été comme suit :

	Travail.	Traction.	Construction.
1er prix, Charrue Patterson.....	10.....	400 lbs.	Bonne.
2e prix, Charrue Jeffry.....	9.....	425 lbs.	Bonne.
Charrue Morley.....	8.....	400 lbs.	Bonne.

Pour arriver à cette conclusion, le jury s'est transporté sur la ferme Logan, où les essais ont eu lieu avec tout le soin que permettaient les circonstances. Les charrues, conduites chacune par un laboureur habitué à leur emploi, firent d'abord une planche de labour de manière à permettre de juger du travail fait, ensuite chacune d'elle fut essayée au dynamomètre par le même laboureur, un Écossais récemment arrivé dans le pays et employé par M. Logan.